



## Déduction congés payés

Par **Krys2559**, le **16/03/2024** à **16:50**

Bonjour,

Je suis agent de sécurité et donc régit par la convention collective de la sécurité en temps partiel

J' ai travaille pour une entreprise ou le compteur d heures est annualisé.

Premièrement ils m'ont demandé par SMS ou j' ai la preuve de venir travailler un jour pour remplacer et que cela serait payé en heures complémentaires. Ils ne m ont pas payé en justifiant que mon compteur était négatif. Ont il le droit malgré la preuve SMS s il vous plaît ?

Enfin, j' ai démissionné sans honorer mon préavis. Ils ont monté mon planning a 144h que j' ai un 88h pour rattraper mon compteur négatif et déduire sur mes congés payés. Ont il le droit s il vous plaît ?

Par **Marck.ESP**, le **17/03/2024** à **17:12**

Bonjour et bienvenue

En tout cas, ils n'ont pas le droit de modifier les horaires de votre planning sans votre accord.

Vous devriez vous rapprocher d'une organisation syndicale ou de l'inspection du travail.